

A26N
B 100
A56

FRENCH/ENGLISH



SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Rapport annuel 1993



3 1761 12063896 0

CA20N
ES 100
-A56

FRENCH/ENGLISH



SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Rapport annuel 1993



Imprimé sur du papier recyclé conformément
aux normes du gouvernement de l'Ontario

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

C'est en 1993 que la Société de l'énergie de l'Ontario (la « SÉO ») a terminé son premier exercice d'exploitation complet depuis que son mandat a été élargi en vue d'inclure des activités commerciales qui permettent d'accroître la participation des communautés autochtones et des collectivités du Nord dans le développement du secteur de l'énergie.

En 1993, la SÉO a réduit son capital investi de façon considérable en vendant le reliquat de sa participation dans Suncor Inc., et elle a remis à la province de l'Ontario la somme de 246,8 millions de dollars afin de contribuer à la réduction du déficit. À l'instar des divers paliers de gouvernement et de l'industrie, la SÉO a dû prendre certaines décisions difficiles afin de composer avec un capital fortement réduit et des produits qui s'amenuisent. La SÉO a ramené le nombre de ses employés de sept à quatre, et elle a comprimé ses dépenses en raison de ses produits réduits, tout en continuant à honorer ses obligations en matière d'éducation et d'expansion des affaires pour les autochtones.

Afin de pouvoir relever les défis futurs, la SÉO a retenu les services d'un nouveau directeur général dont le mandat est de développer l'esprit d'entreprise au sein de la société, d'assurer la stabilité financière de cette dernière et de saisir des occasions d'affaires en fonction des moyens limités et de la capacité financière réduite de la société. À la fin de 1993, la SÉO était structurée de manière à devenir rentable dans un proche avenir.

Activités liées aux communautés autochtones et aux collectivités du Nord

- La société a continué à participer à l'éducation des autochtones grâce à son engagement financier continu, qui consiste à contribuer jusqu'à 250 000,00 \$ par an au Programme d'accès pour les autochtones aux études en ingénierie (« PAAEI ») offert par Lakehead University. En 1993, la société a conclu une entente avec Ketchum Canada en vue du lancement de la campagne de financement du PAAEI auprès du secteur privé.
- La société a remis la somme de 250 000,00 \$ au Conseil tribal North Shore pour le financement de la planification d'entreprise et de l'étude de faisabilité de la Anishinabek Energy Corporation, entreprise qui sera détenue et exploitée par le peuple Anishinabek.
- La SÉO a accordé un prêt subordonné de 2,5 millions de dollars en vue de la mise en œuvre du projet d'énergie hydraulique de la rivière Shekak, dans lequel la première nation du lac Constance détient une participation.
- La société a entamé des pourparlers relativement à un prêt avec la première nation du lac Big Trout en vue du financement d'une installation de stockage en vrac de propane pour cette communauté. Cette installation permettra à la communauté de réduire le coût et la manutention du propane. Il s'agit du premier de plusieurs projets touchant le carburant en vrac que la SÉO entreprendra avec les premières nations.

- La SÉO continue d'investir dans l'évaluation des ressources éoliennes pour le compte des premières nations de Peawanuck et d'Attawapiskat afin de créer une base de données qui permettrait de mettre au point un système de production d'énergie éolienne pour compléter et remplacer les systèmes actuels de production d'énergie de ces communautés, lesquels sont alimentés au carburant diesel et sont plus coûteux.
- La société a fourni de l'information et prodigué des conseils à plusieurs communautés autochtones et collectivités du Nord qui comptent entreprendre des projets portant sur des centrales hydroélectriques de petite taille, sur la production d'énergie tirée de la biomasse, la production d'électricité par la conversion de l'énergie éolienne, la production d'énergie au moyen d'installations photovoltaïques et d'autres projets portant sur les sources d'énergies renouvelables.

Activités de la société

- La société a achevé l'aliénation, qu'elle avait amorcée en 1992, de sa participation dans Suncor Inc.
- En 1993, la province de l'Ontario, à titre d'actionnaire, a reçu des dividendes et des capitaux totalisant 246,8 millions de dollars de la part de la SÉO.
- La société a emménagé dans de nouveaux locaux situés au 175 Bloor Street East, South Tower, bureau 905, à Toronto (Ontario).
- Le nombre d'employés de la société est passé de sept à quatre.
- La société a réduit ses dépenses de 9,3 % et a contribué 5 % des salaires et traitements à titre de dividende, dans le cadre du contrat social de la province de l'Ontario.
- La société a retenu les services d'un nouveau directeur général pour l'aider à saisir des occasions d'affaires réalisables en fonction de ses moyens et de sa capacité financière.

Conseil d'administration et dirigeants

En 1993, la société a nommé de nouveaux administrateurs et dirigeants afin de répondre à la demande de l'actionnaire, qui était de constituer un conseil d'administration indépendant, et de faire en sorte que la majorité des dirigeants soient des personnes des communautés autochtones et du Nord.

MM. Victor A. Bailey, Bryan P. Davies, George R. Davies et George A. Dominy ont résigné leurs fonctions au sein du conseil d'administration. M. Ron Jamieson, le Chef Earl Commanda et M. Robert Rosehart ont été nommés au conseil d'administration par l'actionnaire. M. Murray Coolican a été élu président du conseil d'administration et président de la société.

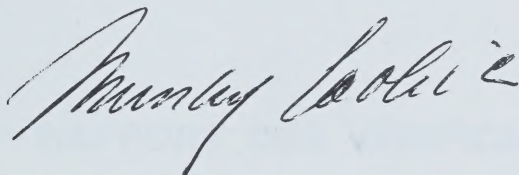
M. Doug Davison a résigné sa charge de directeur général et a été remplacé par M. Terry A. Canning, qui s'est joint à la société après une longue carrière dans le secteur privé.

KPMG

Mme Deborah Rau a remplacé M. Bailey à titre de trésorière. Mme Rau a résigné ses fonctions à la SÉO en octobre, et M. Robert Simpson, administrateur, a alors été nommé trésorier. M. Cameron Stewart a remplacé M. Robert Law à titre de secrétaire de la société.

Je tiens à remercier le conseil d'administration et le personnel de la société pour le travail qu'ils ont accompli en 1993. La Société de l'énergie de l'Ontario est maintenant positionnée et structurée de façon à pouvoir relever les défis qui se présenteront à elle dans l'avenir.

Le président du conseil d'administration et président de la société,



Murray Coolican

États financiers de la

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Exercice terminé le 31 décembre 1993



KPMG Peat Marwick Thorne
Chartered Accountants

Suite 1200
One Toronto Street
Toronto, Ontario M5C 2V5

Telephone (416) 777-8500
Telefax (416) 777-8818

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE

Nous avons vérifié le bilan de la Société de l'énergie de l'Ontario au 31 décembre 1993 et les états des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1993 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les chiffres correspondants de 1992 ont fait l'objet d'un rapport délivré par un autre cabinet d'experts-comptables.

KPMG Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 30 juin 1994

LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

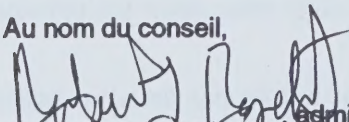
Bilan

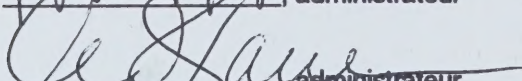
Au 31 décembre 1993, avec chiffres correspondants de 1992
(en milliers de dollars)

	1993	1992
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse et placements à court terme	10 001 \$	12 492 \$
Débiteurs et frais payés d'avance (note 2)	35	57 006
	10 036	69 498
Participation dans Suncor Inc. (note 2)	—	139 228
Prêt non remboursé (note 3)	2 385	—
Charges reportées	73	—
	12 494 \$	208 726 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	118 \$	1 935 \$
Avoir de l'actionnaire (note 4) :		
Capital-actions	11 875	97 715
Surplus d'apport	—	325 000
Bénéfices non répartis (déficit)	501	(215 924)
	12 376	206 791
	12 494 \$	208 726 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


administrateur


administrateur

LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

État des résultats et des bénéfices non répartis (déficit)

Exercice terminé le 31 décembre 1993, avec chiffres correspondants de 1992
(en milliers de dollars)

	1993	1992
Produits :		
Dividendes	1 974 \$	9 457 \$
Intérêts	1 200	976
Autres produits	17	54
	3 191	10 487
Charges :		
Frais généraux et administratifs	995	1 088
Contribution au PAAEI [note 6 a)]	10	225
Contribution au PEA [note 6 b)]	250	—
	1 255	1 313
Bénéfice d'exploitation	1 936	9 174
Gain (perte) à la vente d'actions de Suncor Inc. (note 2)	50 512	(2 450)
Bénéfice net de l'exercice	52 448	6 724
Dividendes versés	(161 023)	(82 273)
Déficit au début de l'exercice	(215 924)	(140 375)
Virement du surplus d'apport [note 4 b)]	325 000	—
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	501 \$	(215 924)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la situation financière

Exercice terminé le 31 décembre 1993, avec chiffres correspondants de 1992
(en milliers de dollars)

	1993	1992
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Bénéfice net de l'exercice	52 448 \$	6 724 \$
Éléments ne touchant pas le flux de trésorerie :		
Amortissement	10	—
Perte (gain) à la vente d'actions de Suncor Inc.	(50 512)	2 450
	1 946	9 174
Évolution du fonds de roulement lié à l'exploitation :		
Débiteurs et frais payés d'avance	(29)	81
Créditeurs et charges à payer	(1 817)	1 877
	100	11 132
Investissement :		
Produit net reçu à la vente d'actions de Suncor Inc.	246 740	50 560
Prêts et autres placements	(2 385)	—
Charges reportées	(83)	—
	244 272	50 560
Financement :		
Dividendes versés	(161 023)	(82 273)
Réduction du capital	(85 840)	—
	(246 863)	(82 273)
Diminution de l'encaisse	(2 491)	(20 581)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	12 492	33 073
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	10 001 \$	12 492 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 1993
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Description des activités

La Société de l'énergie de l'Ontario a été constituée en vue d'investir dans des projets de production d'énergie, ou encore d'y participer par d'autres moyens, afin d'accroître la disponibilité de l'énergie en Ontario. En 1993, le mandat de la société a été renouvelé afin qu'elle centre ses activités sur des coentreprises pour des projets énergétiques, sur des projets de gestion de l'énergie, sur l'expansion des affaires et les activités connexes de développement humain, en mettant l'accent particulièrement sur les collectivités du Nord et les communautés autochtones.

2. Aliénation de la participation dans Suncor Inc.

Le 18 mars 1992, la société a ramené de 25 % à 14 % sa participation dans les actions ordinaires de Suncor Inc., société pétrolière et gazière canadienne dont les actions sont cotées en bourse. Le produit tiré de la vente de ces actions a été reçu en deux versements, de la façon suivante : la somme de 52 622 \$, déduction faite des commissions s'élevant à 4 378 \$, a été reçue le 18 mars 1992, et la somme de 57 000 \$ a été reçue le 18 mars 1993. Les frais, y compris des frais de transaction supplémentaires de 2 062 \$, ont été plus élevés que le produit net découlant de cette vente, et une perte de 2 450 \$ a été déclarée dans les états financiers de l'exercice 1992.

Le 5 avril 1993, la société a vendu sa participation restante de 14 % dans les actions ordinaires de Suncor Inc. pour un produit de 189 740 \$, déduction faite des frais de transaction de 1 887 \$, ce qui s'est traduit par un gain net de 50 512 \$ qui a été déclaré dans les états financiers de l'exercice 1993.

3. Prêt non remboursé

Aux termes de la convention de prêt qu'elle a conclue avec la Nagagami Algonquin Power Corporation, la société lui a consenti un prêt totalisant 2 500 \$ en vue d'appuyer le projet d'énergie hydraulique de la rivière Shekak. Au 31 décembre 1993, la société avait avancé des fonds totalisant 2 249 \$, et les intérêts courus sur ce prêt s'élevaient à 136 \$.

Certains frais juridiques et d'expertise liés à cette convention de prêt ont été reportés et seront amortis sur la durée du prêt, soit trente mois.

4. Avoir de l'actionnaire

Voici les opérations portant sur les capitaux propres qui ont été effectuées en 1993 :

- a) Le 30 mars 1993, la société a déclaré et a versé un dividende de 57 000 \$.
- b) Le 26 avril 1993, le conseil d'administration de la société a décidé d'imputer le surplus d'apport de 325 000 \$ au compte des bénéfices non répartis (déficit) au 31 mars 1993.

LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 décembre 1993
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4. Avoir de l'actionnaire (suite)

- c) Le 27 avril 1993, la société a déclaré et a versé un dividende de 104 000 \$.
- d) Le 29 avril 1993, l'actionnaire a décidé de réduire de 85 840 \$ le capital déclaré de la société en faisant un paiement à l'actionnaire. Ce paiement a été effectué le 30 avril 1993.
- e) Le 1^{er} novembre 1993, un dividende de 23 \$ a été versé à l'actionnaire unique conformément à la *Loi sur le contrat social*.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des changements qui ont été apportés à la composition du capital-actions, du surplus d'apport et des bénéfices non répartis (déficit).

	Capital-actions	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)
31 décembre 1992	97 715 \$	325 000 \$	(215 924) \$
Réduction du capital déclaré	(85 840)	—	—
Virement du surplus d'apport au compte des bénéfices non répartis (déficit)	—	(325 000)	325 000
Bénéfice net de l'exercice	—	—	52 448
Dividendes versés au cours de l'exercice	—	—	(161 023)
31 décembre 1993	11 875 \$	— \$	501 \$

Capital-actions aux 31 décembre 1993 et 1992 :

Autorisé :

Un nombre illimité d'actions ordinaires
20 000 000 d'actions spéciales sans droit de vote

Émis :

2 000 000 d'actions ordinaires 100 000 \$

Moins :

45 708 actions ordinaires non émises, au coût d'acquisition 2 285

Solde au 31 décembre 1992 97 715

Moins :

Réduction du capital déclaré 85 840

Solde au 31 décembre 1993 11 875 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 décembre 1993
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. Impôts sur le revenu

La société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, à la condition qu'au moins 90 % des actions en circulation de la société soient directement détenues par la province de l'Ontario. La totalité des actions en circulation de la société sont présentement détenues par la province de l'Ontario.

6. Engagements et éventualités

a) Contribution au PAAEI

En 1992, la société a conclu une entente avec Ontario Hydro et Lakehead University pour l'établissement d'un programme d'accès pour les autochtones aux études en ingénierie (« PAAEI ») à la faculté de génie de Lakehead University. Cette entente est entrée en vigueur le 1^{er} mai 1992 et se poursuivra pendant 5 ans; la contribution annuelle d'Ontario Hydro à ce programme correspond à 250 \$ ou à 50 % des coûts annuels réels du PAAEI, selon le moins élevé de ces deux montants.

À la signature de l'entente, la société a versé 225 \$ à Lakehead University pour l'établissement du PAAEI. Aux termes de cette entente, la société a entrepris d'obtenir du financement auprès du secteur privé pour combler l'écart entre la contribution annuelle d'Ontario Hydro et les frais d'exploitation réels du PAAEI pour chacune des cinq années. La société s'est engagée à financer tout manque à gagner dans la contribution du secteur privé, à concurrence de 250 \$ par an (sous réserve de l'indexation en fonction de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation). Les paiements pour chacune de ces années seront effectués en trois versements égaux, au début des mois de mai, d'octobre et de janvier de l'année suivante.

Advenant la résiliation ou le non-renouvellement de l'entente, Ontario Hydro et la SÉO ont convenu de verser un montant maximal de 300 \$ ou 150 \$ chacune pour faciliter la cessation du programme.

La société a recueilli des fonds de 68 \$ auprès du secteur privé et elle a contribué un montant supplémentaire de 10 \$ pour satisfaire à la totalité de ses engagements en 1993.

b) Contribution au PEA

En 1993, la société a contribué 250 000 \$ au projet énergétique d'Anishinabik (la « contribution au PEA ») pour financer un processus de planification d'entreprise visant à explorer les possibilités de développement et de rendement énergétique, d'économie d'énergie et de modification éconergétique dans les communautés dirigées par le conseil tribal, chez les premières nations et dans d'autres communautés de North Shore. La Anishinabik Energy Company, détenue et exploitée par le peuple Anishinabik, a été constituée en vue d'appuyer et de faciliter le processus de planification d'entreprise, ainsi que pour mettre en œuvre tout projet énergétique qui peut en découler.

LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 décembre 1993
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. Engagements et éventualités (suite)

c) Engagement en vertu d'un contrat de location

La société a emménagé dans de nouveaux locaux en juin 1993, et elle s'est engagée à honorer un bail d'une durée de cinq ans, à raison de loyers minimums de 93 \$ par an.

d) Litige

Postérieurement à la clôture de l'exercice, une action en justice a été intentée contre la société relativement à un investissement qu'elle a fait en 1984. La société défend sa position et ses avocats ont indiqué qu'elle jouissait d'une défense solide dans cette affaire.

7. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1992 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes au mode de présentation utilisé pour l'exercice considéré.

CAJON
ES100
- A 56



ONTARIO ENERGY CORPORATION

Annual Report 1993





Printed on recycled paper to
Ontario Government standards

ONTARIO ENERGY CORPORATION

PRESIDENT'S REPORT

1993 was OEC's first full year of active operation since its mandate was broadened to include business activities which increase the participation of Aboriginal Peoples and Northern communities in energy sector developments.

During 1993, OEC significantly reduced its capitalization by selling off its remaining holdings in Suncor Inc. and returned to the Province of Ontario \$246.8 million to contribute towards the deficit reduction. As with all government and industry, OEC has had to take some tough decisions to adapt with a much reduced capital base and shrinking revenues. OEC decreased staff from seven to four, and cut back expenditures to stay within its income while continuing to meet obligations towards Aboriginal education and business development.

To meet future challenges, OEC hired a new General Manager to reposition OEC to be entrepreneurial in the energy sector; to secure financial stability, and match commercial opportunities with its reduced capabilities and financial capacity. By the end of 1993, OEC was positioned to move to profitability in the near future.

Aboriginal and North Activities

- The corporation continued to contribute to Aboriginal education through its ongoing financial commitment to annually contribute up to \$250,000.00 to the Native Access Program for Engineering (NAPE) offered by Lakehead University. In 1993, the corporation contracted with Ketchum Canada to help launch the NAPE fundraising campaign with private industry.
- The corporation funded the North Shore Tribal Council with \$250,000.00 for the business planning and feasibility of the Anishinabek Energy Company, a venture to be owned and operated by the Anishinabek people.
- OEC provided a subordinated loan of \$2.5 million to develop the Shekak River waterpower project, with ownership participation by Constance Lake First Nation.
- Negotiated a project loan with the Big Trout Lake First Nation to finance a bulk storage propane facility for their community. This facility will reduce the cost and handling of propane to the community. This is the first of several bulk fuel projects to be undertaken by OEC with First Nations.
- OEC continues to invest in the wind resource assessment at Peawanuck and Attawapiskat First Nations to establish the database to develop wind energy generation to supplement and replace higher cost diesel-fuelled generation in these communities.
- The corporation provided its information and consultive resources to several Northern and Aboriginal communities who are considering the development of projects in small hydro, biomass fuelled generation, windpower generation, photovoltaics and other renewable energy initiatives.

Corporate Activities

- The corporation completed the divestiture of its holdings in Suncor Inc. initiated in 1992.
- The Province of Ontario, as Shareholder, received \$246.8 million in dividends and capital from OEC in 1993.
- Relocated to new corporate offices at 175 Bloor Street East, South Tower, Suite 905, Toronto, Ontario.
- Reduced staff from seven to four.
- Reduced expenditures by 9.3% and contributed 5% of salaries and wages as a dividend towards the Province of Ontario's Social Contract.
- Hired a new General Manager to focus the corporate objectives on commercially viable opportunities reflective of the corporation's capabilities and financial capacity.

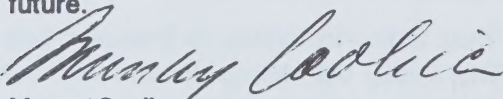
Board of Directors and Officers

During 1993, the Directors and Officers of the company were changed to reflect the Shareholder's directive to have an independent Board of Directors, and that those directors should be comprised of a majority of individuals from Aboriginal and Northern Communities.

Messrs. Victor A. Bailey, Bryan P. Davies, George R. Davies, and George A. Dominy resigned from the Board. Mr. Ron Jamieson, Chief Earl Commanda and Dr. Robert Rosehart were appointed to the Board by the Shareholder. Mr. Murray Coolican was elected Chair of the Board and President of the Corporation.

Mr. Doug Davison resigned as General Manager and was replaced by Mr. Terry A. Canning, who joins the firm with a long career in the private sector. Ms. Deborah Rau was appointed Treasurer replacing Mr. Bailey. Ms. Rau resigned from OEC in October, and Mr. Robert Simpson, Director was then appointed Treasurer. Mr. Cameron Stewart became Corporation Secretary replacing Mr. Robert Law.

I would like to thank the Board of Directors and Staff of the Corporation for their efforts in 1993. The Ontario Energy Corporation is now repositioned and organized to meet the challenges of the future.



Murray Coolican

Chair of the Board and President of the Corporation

Financial Statements of

ONTARIO ENERGY CORPORATION

Year ended December 31, 1993



KPMG Peat Marwick Thorne
Chartered Accountants

Suite 1200
One Toronto Street
Toronto, Ontario M5C 2V5

Telephone (416) 777-8500
Telefax (416) 777-8818

AUDITORS' REPORT TO THE SHAREHOLDER

We have audited the balance sheet of Ontario Energy Corporation as at December 31, 1993 and the statements of income and retained earnings (deficit) and changes in financial position for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at December 31, 1993 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles.

The comparative figures for 1992 were reported on by another firm of chartered accountants.

K P M D Peat Marwick Thorne

Chartered Accountants

Toronto, Canada

June 30, 1994

ONTARIO ENERGY CORPORATION

Balance Sheet

December 31, 1993, with comparative figures for 1992
(In thousands of dollars)

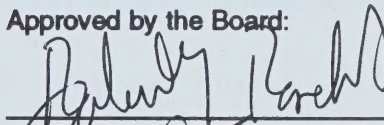
	1993	1992
Assets		
Current assets:		
Cash and short-term investments	\$ 10,001	\$ 12,492
Receivables and prepaid expenses (note 2)	35	57,006
	10,036	69,498
Investment in Suncor Inc. (note 2)	—	139,228
Loan receivable (note 3)	2,385	—
Deferred costs	73	—
	\$ 12,494	\$ 208,726

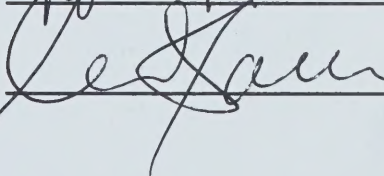
Liabilities and Shareholder's Equity

Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 118	\$ 1,935
Shareholder's equity (note 4):		
Share capital	11,875	97,715
Contributed surplus	—	325,000
Retained earnings (deficit)	501	(215,924)
	12,376	206,791
	\$ 12,494	\$ 208,726

See accompanying notes to financial statements.

Approved by the Board:

 Director

 Director

ONTARIO ENERGY CORPORATION

Statement of Income and Retained Earnings (Deficit)

Year ended December 31, 1993, with comparative figures for 1992
(In thousands of dollars)

	1993	1992
Revenue:		
Dividends	\$ 1,974	\$ 9,457
Interest	1,200	976
Other income	17	54
	3,191	10,487
Expenses:		
General and administrative	995	1,088
NAPE contributions (note 6(a))	10	225
AEI contribution (note 6(b))	250	-
	1,255	1,313
Income from operations	1,936	9,174
Gain (loss) on sale of shares of Suncor Inc. (note 2)	50,512	(2,450)
Net income for the year	52,448	6,724
Dividends paid	(161,023)	(82,273)
Deficit, beginning of year	(215,924)	(140,375)
Transferred from contributed surplus (note 4(b))	325,000	-
Retained earnings (deficit), end of year	\$ 501	\$ (215,924)

See accompanying notes to financial statements.

ONTARIO ENERGY CORPORATION

Statement of Changes in Financial Position

Year ended December 31, 1993, with comparative figures for 1992
(In thousands of dollars)

	1993	1992
Net inflow (outflow) of cash related to to the following activities:		
Operating:		
Net income for the year	\$ 52,448	\$ 6,724
Items not affecting cash flow:		
Amortization	10	-
Loss (gain) sale of shares of Suncor Inc.	(50,512)	2,450
	1,946	9,174
Changes in operating working capital:		
Receivables and prepaid expenses	(29)	81
Accounts payable and accrued liabilities	(1,817)	1,877
	100	11,132
Investing:		
Net proceeds received on sale of shares of Suncor Inc.	246,740	50,560
Loans and other investments	(2,385)	-
Deferred costs	(83)	-
	244,272	50,560
Financing:		
Dividends paid	(161,023)	(82,273)
Capital reduction	(85,840)	-
	(246,863)	(82,273)
Decrease in cash	(2,491)	(20,581)
Cash and short-term investments, beginning of year	12,492	33,073
Cash and short-term investments, end of year	\$ 10,001	\$ 12,492

See accompanying notes to financial statements.

ONTARIO ENERGY CORPORATION

Notes to Financial Statements

Year ended December 31, 1993

(In thousands of dollars except where otherwise indicated)

1. Description of business:

The Ontario Energy Corporation was established to invest in, or otherwise participate in, energy projects with a view to enhancing the availability of energy in Ontario. In 1993, the Corporation was given a renewed mandate to focus its operations on energy project joint ventures, energy management initiatives, business development and associated human development activities, with a particular focus on Northern and Aboriginal communities.

2. Divestment of Interest in Suncor Inc.:

On March 18, 1992, the Corporation reduced its interest in the common shares of Suncor Inc., a publicly-traded Canadian oil and gas company, from 25% to 14%. Proceeds from the sale were received in the following two instalments: on March 18, 1992 - \$52,622, net of commissions of \$4,378; and, on March 18, 1993 - \$57,000. Costs, including additional transaction costs of \$2,062, exceeded the net proceeds on this sale resulting in a loss of \$2,450 being reported in the 1992 financial statements.

On April 5, 1993, the Corporation sold its remaining 14% common share interest in Suncor Inc. for proceeds of \$189,740, net of transaction costs of \$1,887, resulting in a net gain of \$50,512 being reported in the 1993 financial statements.

3. Loan receivable:

The Corporation has entered into an agreement with Nagagami Algonquin Power Corporation to loan a total of \$2,500 to assist in supporting the Shekak River Water Power Project. As at December 31, 1993, a total of \$2,249 had been advanced and \$136 of interest had been accrued.

Certain legal and consulting costs related to this loan agreement have been deferred and are being amortized over the thirty-month term of the loan.

ONTARIO ENERGY CORPORATION

Notes to Financial Statements, page 2

Year ended December 31, 1993

(In thousands of dollars except where otherwise indicated)

4. Shareholder's equity:

The following capital transactions occurred during 1993:

- (a) On March 30, 1993, the Corporation declared and paid a dividend of \$57,000.
- (b) On April 26, 1993, the Board of Directors of the Corporation resolved that the contributed surplus of \$325,000 be transferred to the retained earnings (deficit) account at March 31, 1993.
- (c) On April 27, 1993, the Corporation declared and paid a dividend of \$104,000.
- (d) On April 29, 1993, the shareholder resolved to reduce the stated capital of the Corporation by \$85,840 by making a payment to the shareholder. The payment was made on April 30, 1993.
- (e) On November 1, 1993, a dividend of \$23 was paid to the sole shareholder in compliance with the Social Contract Act.

These changes in the share capital, contributed surplus and retained earnings (deficit) can be summarized as follows:

	Share capital	Contributed surplus	Retained earnings (deficit)
December 31, 1992	\$ 97,715	\$ 325,000	\$ (215,924)
Reduction in stated capital	(85,840)	—	—
Transfer of contributed surplus to retained earnings (deficit)	—	(325,000)	325,000
Net income for the year	—	—	52,448
Dividends paid in the year	—	—	(161,023)
December 31, 1993	\$ 11,875	\$ —	\$ 501

ONTARIO ENERGY CORPORATION

Notes to Financial Statements, page 3

Year ended December 31, 1993

(In thousands of dollars except where otherwise indicated)

4. Shareholder's equity (continued):

Share capital - December 31, 1993 and 1992:

Authorized:

An unlimited number of common shares

20,000,000 non-voting special shares

Issued:

2,000,000 common shares

\$ 100,000

Less:

45,708 common shares held in Treasury, at cost

2,285

Balance December 31, 1992

97,715

Less:

Reduction in stated capital

85,840

Balance December 31, 1993

\$ 11,875

5. Income taxes:

The Corporation is not subject to income tax provided that not less than 90% of the outstanding shares of the Corporation are held directly by the Province of Ontario. All of the Corporation's outstanding shares are presently held by the Province of Ontario.

6. Commitments and contingencies:

(a) NAPE contribution:

During 1992, the Corporation entered into an agreement with Ontario Hydro and Lakehead University for the establishment of a Native Access Program for Engineering ("NAPE") at the Lakehead University School of Engineering. This agreement commenced on May 1, 1992 and will continue for 5 years with Ontario Hydro's annual contribution being the lower of \$250 and 50% of the actual annual costs of the NAPE.

Upon execution of the agreement, the Corporation paid \$225 to Lakehead University for the establishment of the NAPE. Pursuant to the agreement, the Corporation has undertaken to pursue industry funding for the difference between Ontario Hydro's annual contribution and the actual NAPE operating costs for each of the five years. The Corporation has committed to funding any shortfall in the industry funding, up to a maximum of \$250 per year (subject to escalation based on the Consumer Price Index). Payments in respect of each year are to be made in three equal instalments at the beginning of May, October and January of the following year.

ONTARIO ENERGY CORPORATION

Notes to Financial Statements, page 4

Year ended December 31, 1993

(In thousands of dollars except where otherwise indicated)

6. Commitments and contingencies (continued):

In the event of termination or non-renewal of the agreement, Ontario Hydro and OEC have agreed to pay a maximum of \$300 or \$150 each to accommodate the wind-down of the program.

The Corporation raised \$68 in industry funding and contributed a further \$10 in satisfaction of its total 1993 commitment.

(b) AEI contribution:

During 1993, the Corporation contributed \$250,000 to the Anishinabik Energy Initiative (the "AEI contribution") to fund a business planning process exploring the potential for energy development, conservation, efficiency and retrofitting in the Tribal Council First Nations and other North Shore communities. The Anishinabik Energy Company, owned and operated by the Anishinabik people, was formed to support and facilitate the business planning process, and to implement any energy projects which may result.

(c) Lease commitment:

The Corporation moved into new premises in June 1993 and is committed to a five-year lease with minimum lease payments of \$93 annually.

(d) Claim:

Subsequent to year end, the Corporation was named as a defendant in a legal action related to an investment made in 1984. The Corporation is defending its position and solicitors have advised that there is a strong defence to this claim.

7. Comparative figures:

Certain 1992 comparative figures have been reclassified in order to conform with the current year's presentation.

